

### DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNU FSU EMPLOI

3 ans après la mise en place de la classification des agents de droit public dont l'objectif pour la DG était de les rattacher référentiel des métiers du droit privé, d'assouplir les règles de mobilité interne et au prétexte de simplifier la gestion du personnel, nous constatons que toutes nos alertes étaient fondées. Avec 3 ans de recul, les agents publics ont pu constater par eux-mêmes, malgré les grandes promesses de la DG, que cette classification n'a absolument pas résolu l'iniquité de traitement vécue depuis la fin du droit d'option, bien au contraire.

**Au vu des éléments fournis par la DG, nous observons que tous niveaux confondus :**

- 718 agents sont en bout de grille en carrière normale
- 166 agents sont en bout de grille en carrière exceptionnelle

En tout, 884 agents en bout de grille au total, soit, sur un effectif non daté de 3015 agents actifs, **29,32% des agents publics qui n'ont plus aucune évolution d'échelon**. Autant qui ne peuvent plus être bénéficiaires d'avancements accélérés. 718 agents ne peuvent ainsi espérer une amélioration de leur sort que par l'accès à la carrière exceptionnelle ou à la promotion. 166 agents ne peuvent plus prétendre à rien d'autre qu'à la promotion pour débloquer leur situation. Les 2131 autres agents se partagent donc 229 avancements accélérés en 2024.

Ainsi, statutairement, 30 % des agents publics sont exclus de l'avancement accéléré et ne dépendent désormais plus que de l'hypothétique dégel du point d'indice pour limiter la dégradation de leurs conditions de vie.

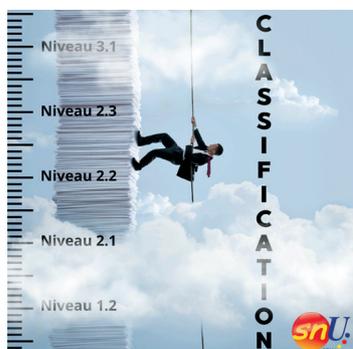
**Pour la carrière exceptionnelle, c'est pire.**

1501 ou 1497 agents (50 % de l'effectif public) sont éligibles à la carrière exceptionnelle pour 59 quotas nationaux en 2024. Soit 4 % seulement d'éligibles satisfaits. Alors que l'effet d'entonnoir ne fera qu'amplifier la situation. Pour exemple, en 2017, sur 2503 agents de niveau II (actuels 2.1), 239 étaient au dernier échelon de la grille indiciaire normale soit 9% de l'effectif ; en 2023-24, 577 agents sont au dernier échelon sur un effectif de 1647 soit 35% de l'effectif. A ce rythme-là, dans six ans, 1000 des 1300 agents de catégorie 2.1 se retrouveront au dernier échelon soit 77 % de l'effectif.

Le tout dans une période où le gouvernement a fait le choix d'allonger les carrières avec une réforme des retraites rejetée par 80% des citoyens de notre pays.

**Le SNU réaffirme l'absolue nécessité de prendre en considération nos propositions faites lors de la précédente concertation à savoir :**

- L'automatisme du déroulement de carrière tout au long de la vie professionnelle
- Une revalorisation et un déplafonnement des grilles indiciaires par ajout d'échelons à chaque niveau
- L'augmentation du taux de promotion
- Le décloisonnement des métiers actuellement contraint par les catégories



**À l'heure des grandes ambitions affichées pour France travail, sans évolution tangible de déroulement de carrière, de traitement voire de promotion quelle place et quel avenir pour les agents publics ?**

**Le SNU se battra toujours pour que les agents publics ne deviennent pas la réserve indienne que nous annonçait un précédent directeur général.**